

AUTRES FACETTES

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 24

Juillet 2007

LE VENEZUELA ATTAQUE PAC

L'inaction nuit au Processus de Kimberley : les ONG

Le Venezuela, qui n'a soumis aucun rapport au Processus de Kimberley depuis plus de deux ans, s'est finalement présenté à la réunion intersessionnelle du Processus de Kimberley à Bruxelles, en juin. Au lieu de s'excuser, comme beaucoup s'y attendaient, le Venezuela a saisi l'occasion pour attaquer Partenariat Afrique Canada (PAC) et son rapport de novembre 2006, *The Lost World: Diamond Mining and Smuggling in Venezuela*. Selon le sous-ministre des Mines Iván Hernández, PAC se serait ingéré dans les affaires constitutionnelles du Venezuela et n'aurait pas compris que l'absence de rapports et l'absence de toute exportation de diamants depuis plus de deux ans n'étaient que le signe de l'effort du Venezuela pour regagner le contrôle de ses régions diamantifères en proie aux conflits.

Dans son rapport, PAC documentait la violence et l'incompétence dont sont empreints les contrôles des diamants au Venezuela. Les chercheurs de PAC ont rencontré des mineurs, des contrebandiers de diamants et des représentants du gouvernement, et le rapport contient des témoignages et des photos de mineurs au travail. Le rapport, qui suivait deux rapports précédents sur le Brésil et le Guyana, traite de la contrebande flagrante qui se produit à la frontière entre ces trois pays.

À la réunion du PK, on a refusé à PAC la possibilité de répondre à cette attaque et on a permis au Venezuela de siéger à des rencontres confidentielles en comités, au cours desquelles les participants devaient décider des actions à prendre. À la fin, le Venezuela a annoncé qu'il recommencerait à émettre des certificats du PK et présenterait des rapports statistiques et autres, mais le sous-ministre a dit qu'il n'avait pas l'intention d'inviter la mission d'examen que le PK avait jugée nécessaire en novembre dernier. Le Venezuela demeure le seul participant au SCPK à n'avoir pas invité de visite d'examen.

« Le jeu de la diplomatie et le manque de volonté des autres gouvernements de dire clairement ce qui doit être fait nuisent fondamentalement au Processus de Kimberley, dit Ian Smillie, coordonnateur de recherche à PAC. Certaines personnes préféreraient critiquer les ONG et s'échanger des lettres de politesse plutôt que de s'attaquer au problème fondamental de la non-conformité au sein d'un système qui est juridiquement contraignant pour plus de 70 pays. »

« Il ne s'agit pas de diplomatie, ou de la constitution du Venezuela, ou des ONG, ajoute-t-il; il s'agit de mettre fin au fléau sanglant qui a causé la mort de centaines de milliers de personnes. Si le PK ne commence pas à sévir contre les retardataires et les délinquants, rien ne motivera quiconque à prendre au sérieux le Processus de Kimberley. »

On trouvera une déclaration du Venezuela à <http://www.mibam.gov.ve/>. Le rapport *The Lost World: Diamond Mining and Smuggling in Venezuela* est disponible (en anglais seulement) à http://www.pacweb.org/e/images/stories/16_thelostworld_nov2006.pdf.

PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LE COMMERCE ILLICITE

L'efficacité du PK remise en question

Tel que mentionné plus haut, le Venezuela et sa conformité au SCPK ont constitué un sujet chaud à la réunion intersessionnelle de juin du Processus de Kimberley, à Bruxelles. Le Venezuela n'a soumis aucun rapport statistique au Processus de Kimberley depuis deux ans, ce qui laisse croire à deux possibilités. La première, sous-entendue dans les propos du sous-ministre des Mines du pays, c'est que le Venezuela n'a simplement pas exporté de diamants depuis deux ans. La deuxième, que documente le rapport de Partenariat Afrique Canada intitulé *The Lost World: Diamond Mining and Smuggling in Venezuela*, c'est que les diamants du Venezuela sont toujours exportés, mais sans approbation officielle. Autrement dit, ils sont passés en contrebande.

Le problème n'est pas nouveau et n'est pas l'apanage du Venezuela. Des fonctionnaires de la République démocratique du Congo sont préoccupés par la contrebande, et les négociants y parlent ouvertement de la facilité avec laquelle on peut impunément exporter des diamants vers des centres tels qu'Anvers et Dubaï. En Sierra Leone, on estime que la contrebande varie entre 10 % et jusqu'à 25 % du total des exportations – qui atteignaient 125 millions de dollars en 2006.

Rares sont les personnes qui connaissent l'industrie du diamant qui s'attendent à ce que la contrebande disparaisse de sitôt. Mais avec des estimations aussi élevées, il est clair qu'il existe un marché parallèle à celui que règlemente le Processus de Kimberley. Dans le contexte de la discussion sur le Venezuela, un délégué congolais à la réunion de juin du PK a affirmé que la question ne concernait pas que le Venezuela. Tous les diamants « manquants » atteignent les centres de commerce et de polissage dans des pays qui sont aussi des participants au PK. Autrement dit, le PK est pas mal moins efficace qu'on ne le prétend, et beaucoup de ses membres pourraient être complices du commerce illicite. Lorsqu'il est question de diamants de guerre, toute brèche illicite dans le pipeline offre une possibilité de blanchiment.

Selon certains observateurs, ce qui est le plus préoccupant dans tout cela, ce n'est pas la contrebande de diamants. C'est que le PK y accorde si peu d'intérêt. « C'est comme si cela n'avait rien à voir avec le Processus de Kimberley », dit Dorothee Gizenga, de PAC, qui a participé à la réunion de Bruxelles. « Il y avait une volonté apparente d'accepter les explications du Venezuela concernant ses diamants manquants, et personne n'a cherché à discuter de l'endroit où ils auraient pu aller après avoir quitté le pays. »

Le verdict de Freetown

Premières condamnations relatives à la guerre des diamants

Le 20 juin, la Cour spéciale pour la Sierra Leone appuyée par les Nations Unies a rendu ses premiers verdicts dans le cadre du procès pour crimes de guerre commencé il y a plus de trois ans.

Alex Tamba Brima, Brima Kamara et Santigie Borbor Kanu étaient des membres importants du Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA), une faction armée qui avait renversé le gouvernement en 1997, entraînant le Front révolutionnaire uni dans une coalition violente qui a terrorisé le pays pendant six mois.

Les trois hommes ont été jugés coupables de 11 des 14 accusations, mais ils ont été acquittés des accusations portant sur l'esclavage sexuel et d'autres actions inhumaines. Le verdict était important entre autres parce que c'était la première fois qu'une cour internationale rendait un verdict concernant le recrutement d'enfants soldats.

Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées au cours du conflit, les forces rebelles violant et mutilant des victimes civiles sans défense.

En tout, la cour a porté des accusations contre 12 personnes – celles qui « portaient la plus grande responsabilité » pour les atrocités commises au cours de la guerre. Toutefois, plusieurs ont échappé au verdict de la cour. Le dirigeant des FRU, Foday Sankoh, est mort en prison. Sam Bockarie, son homme de main meurtrier, a été tué au Liberia, et Hinga Norman, chef des Kamajors, la force de défense civile qui a combattu contre le RUF, est mort plus tôt cette année à la suite d'une intervention médicale au Sénégal. Johnny Paul Koroma, à la tête du CRFA, s'est enfui au Liberia et on le pense mort. On devrait bientôt connaître les verdicts issus d'autres procès.

LE PROCÈS DE TAYLOR COMMENCE

Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Le procès de Charles Taylor, ancien président du Liberia, a commencé à La Haye en juin, les terribles accusations qui pèsent contre lui étant quelque peu éclipsées par son spectaculaire refus de comparaître le jour de l'ouverture et par le renvoi de son avocat. Taylor, qui se prétend indigent, a dit qu'on ne lui avait pas donné le temps ou les ressources nécessaires pour se préparer, et que, parce que le procès avait lieu à La Haye, il ne pouvait voir sa famille et ses visiteurs. Il a annoncé qu'il ne se présenterait pas au procès tant qu'on ne lui fournirait pas des services adéquats, qualifiant le processus de « charade ».

La cour a décrété que le refus de Taylor de comparaître équivalait à un boycottage des procédures et que, de ce fait, on ne pouvait lui permettre de se défendre lui-même – une possibilité envisagée pendant un court moment. Ce n'est pas que Taylor ait refusé qu'on le défende; on se préoccupe plutôt de la composition et du coût de son équipe de défense, et des répercussions que cela pourrait avoir sur le déroulement du procès. La cour a ordonné au défendeur principal d'embaucher un nouvel avocat pour prendre en charge la défense de Taylor. Cela doit être fait d'ici le 31 juillet 2007. Les premiers témoins à charge devaient comparaître entre le 3 et le 11 juillet, ce qui serait suivi d'un ajournement judiciaire jusqu'au 20 août.

Taylor fait face à cinq chefs d'accusation pour crimes contre l'humanité, cinq chefs d'accusation pour crimes de guerre et un chef d'accusation pour d'autres graves violations du droit humanitaire international. La poursuite a présenté Taylor comme étant au centre d'une campagne systématique de terreur contre la population civile en Sierra Leone, après le 30 novembre 1996, comprenant des meurtres; des viols; de l'esclavage sexuel; des amputations de membres; du pillage; l'incendie de propriétés; et l'enrôlement d'enfants-soldats.

Le site Web de la Cour spéciale, qui présente un historique et des transcriptions ainsi que des documents audio et vidéo, est accessible à <http://www.sc-sl.org/index.html>. Un nouveau site Web intitulé « The Trial of Charles Taylor » contient d'autres renseignements et commentaires : <http://charlestaylortrial.org/>. Ce site est un projet de l'Open Society Institute, de l'International Senior Lawyers Project et du cabinet d'avocats de Clifford Chance.

Liberia : L'embargo des Nations Unies est levé

Le pays joint les rangs du Processus de Kimberley

En avril, le Conseil de sécurité des Nations Unies a voté à l'unanimité en faveur de la levée de l'embargo contre les exportations de diamants par le Liberia, imposé six années et demie plus tôt. Le Liberia a pendant longtemps servi de point de transit pour les diamants de la Sierra Leone, et un groupe d'experts des Nations Unies et d'autres l'ont accusé d'aider le Front révolutionnaire uni de la Sierra Leone (FRU) en lui fournissant des armes en échange de diamants de contrebande.

Après la levée de l'embargo, en mai, le Liberia a été admis en tant que membre du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK). Plusieurs équipes du PK ont visité le Liberia au cours des années afin d'évaluer la capacité du pays de devenir membre, ce qui s'est finalement produit, et ce avec plusieurs recommandations visant l'amélioration des plans élaborés avec l'aide de USAID, De Beers et d'autres.

La présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, s'est réjouie de la décision, déclarant que tout le monde au Liberia, des citoyens aux sociétés minières internationales, doit maintenant travailler à faire en sorte que les diamants du Liberia n'alimentent plus jamais de conflits. Afin de démontrer son intention de s'organiser pour que le Liberia se conforme aux dispositions du SCPK, la présidente a récemment renvoyé deux fonctionnaires du ministère des Terres, des Mines et de l'Énergie, dont le sous-ministre James Konuwah, pour leur rôle dans l'émission de faux permis d'exploitation minière. La présidente a aussi ordonné au ministre, Eugene Shannon, de réviser tous les permis d'exploitation de l'or et des diamants afin de garantir que les titulaires de permis agissent en conformité avec la loi.

Partenariat Afrique Canada et Global Witness ont accueilli favorablement l'admission du Liberia dans le SCPK. Les deux ONG ont produit plusieurs rapports sur le Liberia et les diamants de guerre. Les deux organisations ont demandé que le Processus de Kimberley aide le Liberia et demeure vigilant, précisant que le PK devrait s'assurer que le système de contrôles du Liberia soit mis en œuvre de façon efficace.

DDI : APPUI DU G8

La Diamond Development Initiative nomme un nouveau conseil d'administration

Le Sommet du G8 qui avait lieu en juin à Helmingendamm, en Allemagne, à donné son appui à la Diamond Development Initiative dans sa Déclaration du Sommet intitulée *Croissance et responsabilité dans l'économie mondiale*. Dans le document, les dirigeants du G8 affirmaient : « Nous encourageons le soutien à ... l'initiative multilatérale de la Diamond Development Initiative (DDI), qui est issue du Processus de Kimberley pour renforcer l'incidence sur le développement de l'exploitation minière artisanale du diamant en Afrique. »

La DDI vise à rassembler toutes les parties intéressées dans un processus qui s'attaquera aux défis politiques, sociaux et économiques auxquels fait face le secteur minier artisanal du diamant, de façon à optimiser les répercussions bénéfiques, en matière de développement de l'extraction minière artisanale de diamants, sur les mineurs et leurs collectivités.

La DDI a tenu une réunion de son conseil d'administration, à Londres, en juin, au cours de laquelle on a élu un nouveau conseil d'administration. Ian Smillie, de Partenariat Afrique Canada, a été élu président, et Muzong Kodi, Ph.D., de la Chatham House, vice-président. Ray Simmons, directeur fondateur de la Foundation for Environmental Security and Sustainability, devient trésorier de l'organisation et Simon Gilbert, de De Beers, secrétaire de la DDI. Les autres membres sont Matt Runci, président-directeur général de Jewelers of America et président du Council for Responsible Jewellery; John Hobbs, analyste principal des politiques au DFID; Gavin Hilson, Ph.D., de l'Université de Manchester; et Stephane Fischler, secrétaire général de la International Diamond Manufacturers Association et membre fondateur du Conseil mondial du diamant.

Le conseil a approuvé de nouveaux projets en Angola, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, et a étudié des plans d'information du public, de financement et de programmes futurs pour la DDI.

Le Conseil a aussi approuvé le Groupe consultatif de 40 membres de l'organisation, qui comprend des représentants de gouvernements, de l'industrie, de la société civile, des universités et des médias.

« TO HAVE AND HAVE NOT »

Nouveau rapport de Global Witness

Un nouveau rapport de Global Witness, commandé par la Heinrich Böll Foundation de Berlin, a été publié en mai. « To Have and Have Not » présente un large éventail de points de vue de la société civile sur la gouvernance des ressources au XXI^e siècle.

Le rapport dit que malgré leur richesse en ressources naturelles, de nombreux pays en développement souffrent d'une pauvreté toujours croissante, de graves problèmes environnementaux et sociaux, et de conflits violents. « Les moyens qu'on prend pour accéder aux ressources naturelles, négocier les contrats, et gérer et utiliser les avantages économiques sont des facteurs décisifs dans la lutte pour atténuer la pauvreté », souligne le rapport.

Le rapport décrit les implications économiques, sociales et écologiques de l'exploitation des ressources, et formule pour le G8 des demandes et des recommandations politiques précises relatives aux défis que soulèvent ces questions. Le rapport est accessible à http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/551/en/_to_have_and_have_not_resource_governance_in_the_21st_century.

Veille médias

L'Agence France-Presse rapportait en mars que deux jumeaux de huit ans avaient trouvé un diamant de 2,5 carats dans le **Crater of Diamonds State Park**, en Arkansas. On a dit que le diamant valait « plusieurs milliers de dollars ». L'extraction commerciale de diamants a pris fin il y a de nombreuses années en Arkansas.

En mars également, des bandits sont parvenus à voler 128 000 carats de diamants évalués à 28 millions de dollars dans les coffres-forts de l'**ABN Amro Bank**, dans le district des diamants d'Anvers. Selon la police, les voleurs avaient dû préparer leur vol depuis plusieurs mois, étant devenus des négociants de diamants de confiance avec un accès à la voûte. On a arrêté l'un des suspects en Allemagne, en avril, et on pense que le deuxième se serait enfui en Israël.

Les excès éhontés ne sont pas inhabituels dans le commerce des diamants, mais il y a du nouveau : *JCK News* rapporte qu'un gourou indien de la beauté, **Shahnaz Husain**, a créé un « facial au diamant », utilisant un produit à base de diamants pour retirer les toxines de la peau. On dit que le traitement régénère les cellules et donne à la peau une apparence plus jeune. Sans blague! Et comme on pensait avoir tout entendu, en juin, l'artiste **Damien Hirst** a dévoilé un crâne incrusté de diamants, à la White Cube Gallery de Londres. Judicieusement intitulé « Pour l'amour de Dieu », le crâne était prétendument décoré de 8 601 diamants. M. Hirst a déclaré aux journalistes que les diamants, dont on a dit qu'ils valaient 12 millions de livres, provenaient de « sources éthiques ». Le crâne a été offert à tout collectionneur éclairé contre 50 millions de livres. On dit que le chanteur **George Michael** serait en négociations avec l'artiste.

En avril, la publication *Diamond Intelligence Briefs* publiait son analyse provisoire du **pipeline des diamants en 2006**. Cinq milliards de dollars en coûts directs de production pour l'exploitation minière ont mené à des ventes directes de bijoux diamants d'une valeur de 68,51 milliards de dollars. Les plus grands producteurs du monde ont été le Botswana et la Russie, et en troisième position, un groupe de trois pays, l'Angola, le Canada et l'Afrique du Sud, a produit à peu près le même résultat. Pour ce qui est de la production de produits polis, l'Inde a devancé Israël, avec une production trois fois plus abondante, et a éclipsé tous les autres pays; les États-Unis sont demeurés les plus grands consommateurs de bijoux diamants du monde, occupant près de 50 % du marché.

En juillet, on a pu visionner sur **YouTube** un clip musical qui aurait été commandité par le **gouvernement du Zimbabwe** pour justifier sa nationalisation de l'industrie minière. Les mineurs dansants de la vidéo, qui évoquent les **Village People**, livrent un message ambigu au moyen d'une chanson accrocheuse intitulée : « Mining what is not mine ». Pour la visionner :

http://uk.youtube.com/watch?v=2_YDKoCdMd0

Diaporama : Mineurs de saphirs

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde, plus de la moitié de sa population vivant bien en deçà du seuil de pauvreté établi par la Banque mondiale, soit 1 \$ de revenu par jour. Le pays a aussi l'un des plus gros gisements de pierres gemmes de la planète. Le commerce du saphir relie directement les plus pauvres à certains des plus riches du monde. La BBC a mis en ligne un diaporama photo-audio où trois minutes d'images valent bien plus que mille mots : http://news.bbc.co.uk/2/hi/in_depth/629/629/6230594.stm

LIVRES

John Le Carré, *The Mission Song*, Little, Brown & Co., New York, 2006, 337 pages, 26,99 \$US, 36 \$CDN, 17,99 £.

Adam Roberts, *The Wonga Coup: Guns, Thugs and a Ruthless Determination to Create Mayhem in an Oil-Rich Corner of Africa*, Basic Affairs, New York, 2006, 303 pages, 26 \$US, 29,48 \$CAN, 9,99 £ (livre de poche)

Ces deux livres illustrent bien le cas de l'art (celui de Le Carré) qui imite la vie – la « vie » étant ce qu'il est convenu d'appeler le « coup de Wonga » de 2004, au cours duquel un groupe de mercenaires a comploté pour prendre le contrôle de la Guinée équatoriale, un petit pays de l'Afrique de l'Ouest, et y installer un régime fantoche pour remplacer la cruelle dictature d'Obiang Nguema. Ce coup d'État était toutefois motivé par le pétrole et non la démocratie. Les conspirateurs étaient dirigés par Simon Mann, ancien agent des SAS et vétéran des guerres du diamant livrées par Executive Outcomes en Angola et en Sierra Leone. Le coup prévoyait la mise en place d'un groupe de reconnaissance de « gens d'affaires » à Malabo, la capitale de la Guinée équatoriale, et l'arrivée d'un avion rempli de mercenaires sud-africains quelques moments après la sécurisation de l'aéroport. Une fois l'armée, la police et le président immobilisés, le chef de l'opposition en exil, Severo Moto, devait être ramené par avion de Madrid pour diriger un gouvernement au profit, en réalité, de Simon Mann, de ses bailleurs de fonds commerciaux et d'un monde avide de pétrole. Mann croyait qu'il jouissait du soutien tacite de l'Afrique du Sud et les plans de l'Espagne de tenir des « exercices d'entraînement » au large de la Guinée équatoriale au moment du coup laissaient entendre que ce pays était au courant du coup et l'appuyait.

Mission Song, le vingtième roman de Le Carré, raconte une histoire étonnamment semblable, bien qu'elle se déroule au Kivu, dans l'est du Congo, et que la ressource convoitée soit le coltan – ou la colombite-tantane, un minerai rare utilisé dans la fabrication des téléphones cellulaires, des lecteurs de DVD et des Playstations. *Mission Song* est rédigé du point de vue de Bruno Salvador, un traducteur au service d'un syndicat louche sous l'emprise du gouvernement britannique. « Salvo », né au Congo d'un père missionnaire irlandais et de sa maîtresse congolaise, agit comme interprète au cours des négociations sur une

île éloignée des Hébrides, où un chef révéral de l'opposition congolaise conclut une entente avec des seigneurs de guerre, Kinshasa, le Foreign Office et divers intérêts commerciaux. Le plan de *Mission Song*, semblable à celui de Mann, prévoit un soulèvement fomenté dans le Kivu, au cours duquel un avion de mercenaires d'Afrique du Sud doit arriver pour appuyer un groupe de reconnaissance de « gens d'affaires » déjà sur place.

Le coup de Wonga ne s'est pas déroulé comme prévu. L'avion a éprouvé des problèmes, et a été finalement immobilisé lorsque les mercenaires se sont arrêtés au Zimbabwe pour prendre une livraison d'armes. Ils ont tous été arrêtés et, dans les heures qui ont suivi, les membres du groupe de reconnaissance à Malabo ont aussi été emprisonnés. Leur problème est venu en partie d'une absence presque complète de secret et d'une hypothèse voulant que le monde accueillerait favorablement la chute d'une dictature impitoyable, peu importe qui pourrait en profiter.

La version de Le Carré, racontée dans l'optique d'un traducteur troublé, est plus personnelle. La cupidité des entreprises est un thème que Le Carré a exploré dans son roman précédent, *La Constance du jardinier* (2001), qui se déroulait au Kenya et qui portait sur les produits pharmaceutiques. Dans le cas présent, l'histoire se développe lentement, mais la tension s'accroît rapidement vers la fin, à mesure que l'intrigue s'épaissit, preuve que Le Carré n'a perdu aucune des habiletés dont il a fait preuve dans *L'espion qui venait du froid* et *Les gens de Smiley*.

The Wonga Coup, écrit par Adam Roberts, correspondant attiré de *The Economist*, prend place à côté de *Tropical Gangsters*, de Robert Klitgaard, comme l'un des rares bons livres en anglais sur les horreurs en Guinée équatoriale et sur la relation confuse de ce pays avec un monde qui ne semble pouvoir penser à l'Afrique qu'en termes de pétrole, de coltan et de diamants, et des moyens de les obtenir. – IS



LES COMBATS SE POURSUIVENT EN CÔTE D'IVOIRE

L'Accord de paix et l'amnistie ne fonctionnent pas

Malgré un accord de paix et une amnistie généralisée pour les forces gouvernementales et les rebelles des Forces Nouvelles, qui remontent à 2000, les combats se poursuivent en Côte d'Ivoire.

Au moins 49 personnes ont été tuées en juin et beaucoup d'autres ont été blessées lors de la reprise des combats près de Duekoue, dans une région productrice de cacao près de la frontière du Liberia. En mai, au moins 25 personnes sont mortes en raison de conflits ethniques dans cette région. La Côte d'Ivoire est en crise depuis que les rebelles se sont insurgés, en 2002. En 2005, les Nations Unies ont interdit les exportations de diamants, faisant de la Côte d'Ivoire le dernier pays en Afrique où l'on trouve ce qu'on appelle officiellement des « diamants de guerre ».

Des milliers de Casques bleus patrouillent dans une zone tampon entre le nord, contrôlé par les rebelles, et le sud, contrôlé par le gouvernement, aux termes d'un accord visant à mettre fin à la guerre civile. Amnesty International a condamné ce qu'elle appelle le « climat d'impunité » dans le pays, affirmant que les deux parties se sont rendues coupables de crimes graves.

AUTRES FACETTES

Autres facettes, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants, est une publication de Partenariat Afrique Canada. Les points de vue exprimés dans *Autres facettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui de : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Irish Aid, le Centre de recherches pour le développement international, le Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile et plusieurs autres organismes.

Pour plus d'information, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario, K1N 7Z2, Canada.

info@pacweb.org

<http://www.pacweb.org/>

ISSN : 1496-7502